

Dématérialisation des demandes d'autorisation

Depuis le début d'année, la Ville a dématérialisé l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme pour en faciliter l'accès et le traitement. Les usagers peuvent désormais déposer leurs demandes en ligne sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).



Pour déposer votre demande, [cliquez ici.](#)

Il vous sera demandé de vous identifier :

- Avec un identifiant que vous créez pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme
ou
- Avec votre identifiant France Connect

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Infos pratiques

Plus d'information auprès du service urbanisme : 01.34.48.35.40
(ouverture du standard téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30)